



**RELEVÉ DE DECISIONS  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL D'HELLEMMES  
DU MERCREDI 3 AVRIL 2024**

**24/23 Octroi des aides habitat durable, transition écologique et façades**

Résumé :

Dans le cadre de sa stratégie climat et de ses engagements pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la ville de Lille considère comme prioritaire la massification de la rénovation durable du parc de logements privés anciens. Depuis longtemps, la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme sont fortement mobilisées en faveur de la rénovation durable de l'habitat, en particulier à travers la Maison de l'habitat durable ainsi que le versement de primes à la rénovation durable. La Ville de Lille a toujours porté une ambition et une méthode visant à accompagner les particuliers vers une rénovation globale alliant confort et performance énergétique et environnementale. Par délibération, la ville de Lille attribue des aides globales à la rénovation de l'habitat et des primes spécifiques à la transition écologique, précarité énergétique, résidentialisation écologique des courées et ou ravalement de façades. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de primes.

***Adoptée à l'unanimité***

**24/24 Aide à la prise de la licence sportive en club et ou cotisation de l'association - Reconduction du dispositif pour la saison 2024/2025**

Résumé :

Dans le cadre de son programme communal et par délibération n° 20/17 du 31 janvier 2020, la Commune associée d'Hellemmes a souhaité faciliter l'accès aux clubs sportifs hellemmois pour les enfants, en considérant que le coût d'une adhésion en club pour un enfant ne doit pas être un frein à la pratique sportive de son choix. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le renouvellement du dispositif d'aide à la licence sportive pour la saison 2024/2025 et le versement des aides aux clubs sportifs partenaires de ce dispositif.

***Adoptée à l'unanimité***

**24/25 Sport - Aide à la prise de licence sportive en club pour les familles de la Ville de Lille et ses communes associées**

Résumé :

Depuis 2015, la ville de Lille facilite l'accès aux clubs sportifs lillois à destination des enfants de 2 ans à 11 ans de Lille, Lomme, Hellemmes. Cette aide distribuée sous la forme de coupons de réduction, aux familles qui en font la demande auprès de la Direction des Sports de Lille, est calculé en fonction du coefficient familiale CAF de la famille. Il est demandé l'accord du Conseil Communal pour renouveler le dispositif d'aide à la licence pour la saison 2024/2025 pour les clubs sportifs lillois.

***Adoptée à l'unanimité***

## **24/26 Subvention à l'Association Intercommunale d'Aide Aux Victimes et de Médiation (AIAVM)**

### Résumé :

L'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation procure aux Hellemmois une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches. Elle met également à disposition son pôle psychologique. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.460,64 euros au titre de leur permanence à l'espace citoyen d'Hellemmes pour l'année 2024.

**Adoptée à l'unanimité**

## **24/27 Versement d'une subvention à l'Association de Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) - Année 2024**

### Résumé :

L'association nationale CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) défend exclusivement les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'Espace Citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent continuer à bénéficier d'une permanence de cette association. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à cette association.

**Adoptée à l'unanimité**

## **24/28 Subvention de fonctionnement à l'association CITEO ADEM N dans le cadre du dispositif de stewards urbains - Année 2024.**

### Résumé :

L'action de l'association CITEO ADEM N est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public. Dans la mesure où ce dispositif amène une plus-value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, il est proposé au Conseil Communal la poursuite de ce partenariat pour l'année 2024 et d'arrêter le montant de la subvention à 98 368 euros.

**Adoptée à l'unanimité**

Ensemble réinventons Hellemmes :	POUR (24)
Décidez pour Hellemmes :	POUR (1)
Hellemmes verte 2020 :	ABSTENTION (6)
Non inscrit :	NON REPRESENTE (1)
Faire respirer LM :	NON REPRESENTE (1)

## **24/29 Convention d'objectifs et de financement CAF relative à la prestation de service accueil de loisirs adolescents et annexes aux conventions d'objectifs et de financement CAF relative à la prestation de service accueils de loisirs extrascolaires**

### Résumé :

La Caisse d'Allocations Familiales soutient la mise en œuvre des Accueils de loisirs péri et extrascolaire. La commune associée d'Hellemmes présente la particularité de proposer des accueils de loisirs adolescents AKADO. Or, les prestations de service pour les accueils adolescents sont plus élevées (0,89 euros par heure/enfant) que les prestations de services versées par la CAF pour les accueils de loisirs des enfants plus jeunes (0,57 euros par heure enfant pour les accueils périscolaires et 0,60 euros par heure/enfant pour les accueils extrascolaires). Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **24/30 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association des 3 écoles, association de parents d'élèves des écoles Jenner, Sévigné et Berthelot à Hellemmes - année 2024**

##### Résumé :

Dans le cadre de son Projet Educatif Global, la commune associée d'Hellemmes s'est engagée « à encourager et valoriser les initiatives des parents ». Dans ce cadre elle soutient l'action des associations de parents d'élèves qui œuvrent en partenariat avec la commune pour le bien-être des enfants et jeunes scolarisés dans les établissements scolaires hellemmois. L'association des 3 écoles qui s'implique au sein des 3 écoles Jenner, Sévigné et Berthelot afin de permettre une continuité avec les actions réalisées par les instituteurs et institutrices et un appui à certains projets scolaires a sollicité la commune pour un soutien financier de 500 euros. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

***Adoptée à l'unanimité***

#### **24/31 Action Village d'été et d'hiver au Tiers Lieu – Maison de Quartier des Bois Blancs - Régie technique de proximité – Subvention**

##### Résumé :

Depuis la création d'un tiers Lieu dans le quartier de l'Épine, la Commune associée d'Hellemmes et ses partenaires associatifs proposent une programmation d'actions très diverses et variées. La Commune associée d'Hellemmes souhaite reconduire cet évènement à l'occasion des fêtes de l'été et de l'hiver 2024, en proposant plusieurs animations et ateliers. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 euros à la Maison de Quartier des Bois Blancs.

***Adoptée à l'unanimité***

#### **24/32 Opération « Nos Quartiers d'Eté » 2024**

##### Résumé :

Le dispositif « Nos Quartiers d'Eté » a pour ambition de faire vivre et d'animer, l'été, les territoires inscrits en Politique de la Ville. L'idée est de permettre aux habitants qui ne partent pas en vacances de se concocter des programmes de fêtes et de plaisir dans leurs quartiers. Coordonné par la Commune, ce programme est alimenté par les propositions des acteurs du territoire, en particulier les associations. Il est donc demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.000 € au Centre Social Mosaïque pour les actions mises en place dans le cadre du dispositif « Nos Quartiers d'Eté » 2024.

***Adoptée à l'unanimité***

#### **24/33 Politique de la Ville – Contrat de Ville – Subventions – Programmation 2024**

##### Résumé :

Proposition de financements d'actions portées par des acteurs œuvrant dans les quartiers prioritaires (QPV) dans le cadre du contrat de ville d'agglomération.

***Adoptée à l'unanimité***

*Ne prennent pas part au vote : Mesdames Joliet, Religieux et Messieurs Baddou, Evrard membres du Club Léo Lagrange, association subventionnée*

**24/34 Attribution d'un fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal de la Métropole européenne de Lille (MEL) pour la réalisation du projet de rénovation énergétique de l'Ecole Salengro à Hellemmes - Convention de partenariat entre la MEL et la Ville - Admission en recettes**

Résumé :

Suite à la sollicitation du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation du projet de rénovation énergétique de l'Ecole Salengro d'Hellemmes, le Bureau métropolitain de la MEL en date du 13 décembre 2023 a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 600 000 €.

***Adoptée à l'unanimité***

**24/35 Programme CEE "Innovations territoriales et logistique urbaine durable" (InterLUD+) - Adhésion de la Ville au programme - Convention cadre entre la SAS Rozo et la Ville**

Résumé :

Porté par la Fabrique de la Logistique, en association avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et l'association des CCI Métropolitaines (ACCIM), le programme CEE logistique urbaine « Marguerite » a pour ambition d'accompagner la mise en œuvre des ZFE-m auprès des professionnels en compte propre (commerçants, artisans, et collectivités utilisant leurs propres véhicules pour leur logistique) pour aller vers la consolidation des flux, la mutualisation des moyens d'approvisionnement et de distribution. Par son adhésion, la Ville de Lille bénéficiera d'un soutien technique du programme pour identifier les filières porteuses, établir une cartographie des artisans/commerçants du territoire et poser les solutions logistiques mutualisées par filière. Suivra un « déploiement » par la conversion d'artisans et commerçants volontaires avec une écoute et un accompagnement individuel. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention cadre entre la Fabrique de la logistique et la Ville relative à l'accompagnement dans le cadre de ce programme.

***Adoptée à l'unanimité***

**24/36 Programme CEE "Marguerite" - Adhésion de la Ville au programme - Convention cadre entre la Fabrique de la logistique et la Ville**

Résumé :

Porté par la Fabrique de la Logistique, en association avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et l'association des CCI Métropolitaines (ACCIM), le programme CEE logistique urbaine « Marguerite » a pour ambition d'accompagner la mise en œuvre des ZFE-m auprès des professionnels en compte propre (commerçants, artisans, et collectivités utilisant leurs propres véhicules pour leur logistique) pour aller vers la consolidation des flux, la mutualisation des moyens d'approvisionnement et de distribution. Par son adhésion, la Ville de Lille bénéficiera d'un soutien technique du programme pour identifier les filières porteuses, établir une cartographie des artisans/commerçants du territoire et poser les solutions logistiques mutualisées par filière. Suivra un « déploiement » par la conversion d'artisans et commerçants volontaires avec une écoute et un accompagnement individuel. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention cadre entre la Fabrique de la logistique et la Ville relative à l'accompagnement dans le cadre de ce programme.

***Adoptée à l'unanimité***

## **24/37 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Weekend'Artistes dans le cadre de l'événement culturel Artopia Garden**

### Résumé :

Weekend'Artistes est une association d'artistes de la métropole lilloise qui organise différents événements artistiques et permet à ses membres d'avoir les moyens de présenter leur travail. Les 17,18 et 19 mai prochain, un grand événement culturel baptisé Artopia Garden va se dérouler sur le territoire de la Commune associée d'Hellemmes. Afin d'équilibrer son budget, l'association Weekend'Artistes sollicite un soutien financier de 3 800 euros. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

**Adoptée à l'unanimité**

## **24/38 Renouvellement des marchés de Fruits et légumes surgelés et Fruits et légumes bio en frais pour la restauration collective des écoles et des crèches, pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et Lomme, et pour le restaurant municipal de la Ville de Lille. Lancement de l'avis d'appel public à concurrence - Autorisation de signer les marchés**

### Résumé :

Le marché de fruits et légumes surgelés a pris fin en mai 2023. Des marchés à procédure adaptée ont pris la relève le temps du montage du nouveau marché à appel d'offres. Le conseil communal, dans sa délibération n°2023/33 du 12 avril 2023 a d'ailleurs autorisé le lancement d'avis d'appel public à concurrence et la signature du marché.

Le marché de fruits et légumes bio est arrivé à échéance en décembre 2023. Le conseil municipal, dans sa délibération n°2023/83 du 11 octobre 2023 a d'ailleurs autorisé le lancement d'avis d'appel public à concurrence et la signature du marché. Afin de pouvoir assurer la continuité du service public dans les services de restauration collective de Lille et des communes associées tout en simplifiant la procédure d'appel d'offres, il est proposé au Conseil communal : De fusionner les 2 procédures d'appel d'offres afin de simplifier le traitement de la commande publique ; De prendre en considération l'inflation qui modifie à la hausse les seuils maximums de certains lots ; D'annuler par voie de conséquence les dispositions des délibérations n°2023/33 du 12 avril 2023 et n°2023/83 du 11 octobre 2023 relatives aux renouvellements de marchés de fruits et légumes ; Le tout avec pour stratégie d'augmenter la part de l'alimentation biologique dans la confection des repas (objectifs 2024 : 73% de part de bio).

**Adoptée à l'unanimité**

Ensemble réinventons Hellemmes :	POUR (24)
Hellemmes verte 2020 :	POUR (6)
Décidez pour Hellemmes :	ABSTENTION (1)
Non inscrit :	NON REPRESENTE (1)
Faire respirer LM :	NON REPRESENTE (1)

## **24/39 Dénomination du parvis derrière l'ancien Hôtel de Ville en « square Marcel HOFFMANN»**

### Résumé :

Il est proposé au Conseil Communal d'Hellemmes de renommer le lieu situé derrière l'ancien Hôtel de Ville en « square Marcel Hoffmann ».

**Adoptée à l'unanimité**

## **24/40 Ilot Dewas - Déclassement du domaine public des parcelles communales - rue Anatole France**

### Résumé :

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ilot Dewas, un échangeur foncier est prévue entre Habitat du Nord et la Ville. Les biens appartenant à la Ville de Lille font partie de son domaine public, il convient donc de procéder avant toute décision de cession au déclassement de ces parcelles.

**Adoptée à l'unanimité**

Ensemble réinventons Hellemmes : POUR (24)  
Décidez pour Hellemmes : POUR (1)  
Hellemmes verte 2020 : ABSTENTION (6)  
Non inscrit : NON REPRESENTE (1)  
Faire respirer LM : NON REPRESENTE (1)

**24/41 Fourniture, pose et dépose de bornes électriques de plein air ; et fourniture pose et maintenance d'un système de contrôle d'accès aux aires piétonnes sur la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et Lomme – Autorisation de signature**

Résumé :

La présente délibération porte sur le renouvellement du marché de fourniture, pose et dépose de bornes électriques de plein air et fourniture pose et maintenance d'un système de contrôle d'accès aux aires piétonnes sur la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et Lomme.

**Adoptée à l'unanimité**

**24/42 Accord cadre portant sur les travaux de maintenance du patrimoine remarquable de la Ville de Lille, ses communes associées d'Hellemmes et Lomme, les CCAS de Lille, Hellemmes et Lomme, ainsi que les bâtiments appartenant à des tiers sur lesquels le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Lille est amené à intervenir en situation de péril - Autorisation de signature des accords-cadres**

Résumé :

Le patrimoine de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et Lomme représente un millier de bâtiments. Afin de mettre en œuvre les opérations de travaux sur le patrimoine remarquable de la Ville, il est nécessaire de disposer d'outils de commande adaptés et réactifs et de désigner des opérateurs économiques capables d'intervenir sur l'ensemble des besoins propres à ce patrimoine spécifique, capables d'intervenir rapidement pour la mise en sécurité ou les petites réparations mais aussi de procéder à des consultations spécifiques en fonction de la pathologie du bâtiment et des travaux plus conséquents à engager. La majorité des accords-cadres actuels se terminant en janvier 2025, il est demandé au Conseil Municipal de relancer les accords-cadres travaux relatifs au patrimoine remarquable.

**Adoptée à l'unanimité**

**24/43 Motion « Pour une politique alimentaire européenne volontariste, libérons la commande publique, remettons à l'agenda le règlement européen pour les systèmes alimentaires durables »**

Résumé :

L'enjeu de l'alimentation locale et de qualité est plus que jamais au cœur des enjeux de santé publique et de soutien à nos agriculteurs locaux et de lutte contre le réchauffement climatique. La ville de Lille et ses communes associées dans le cadre de leur stratégie alimentation se sont données pour objectif de proposer dans leurs écoles la meilleure alimentation possible avec une rémunération des agriculteurs à la hauteur de la qualité des produits. Engagés de longues dates sur ses sujets avec la charte de l'alimentation durable et solidaire et le projet alimentaire territorial de la MEL, nous soulignons aujourd'hui l'impérieuse nécessité de pouvoir aller plus loin en matière d'achat public et de soutien des filières bio et locales. Le Conseil Communal d'Hellemmes soutient les propositions suivantes :

- Les marchés relatifs à l'alimentation doivent répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et de résilience des territoires et soutenir ainsi la résilience agricole globale de l'Union européenne ;
- Les acheteurs publics doivent être libres du choix de la procédure pour 50% du volume d'achats annuels dès lors qu'ils s'appuient sur un diagnostic partenarial établissant les besoins du territoire (restauration de la biodiversité, préservation des sols et de l'eau, réimplantation de filières nécessaires

à la diversification des cultures sur le territoire, sécurité des approvisionnements, rémunération des services écosystémiques rendus...) ;

**Adoptée à l'unanimité**

Ensemble réinventons Hellemmes :	POUR (24)
Hellemmes verte 2020 :	ABSTENTION (6)
Décidez pour Hellemmes :	ABSTENTION (1)
Non inscrit :	NON REPRESENTE (1)
Faire respirer LM :	NON REPRESENTE (1)